

Covid-19 : le port du masque obligatoire jusqu'aux boulevards

VALENCIENNES. Depuis que le Nord est repassé, le 5 septembre, en zone rouge correspondant à la circulation active du coronavirus, les restrictions et autres annulations n'en finissent plus de tomber. Alors qu'on apprenait l'annulation des Journées du patrimoine ce mardi, une autre nouvelle tombait concernant Valenciennes : l'extension de la zone de port de masque obligatoire dans l'hypercentre.

Depuis le 21 août, un premier arrêté préfectoral avait déjà acté l'obligation, pour les plus de 11 ans, s'agissant de la place d'Armes et ses rues adjacentes ainsi que le quartier de la gare sans oublier les parcs, jardins (dont l'étang du Vignoble) et autres chemins de halage. La ville a d'ailleurs fait de gros efforts en termes de signalisation (panneaux et affichage au sol).

Le rouge gagne donc considérablement du terrain à Valenciennes à compter de ce 15 septembre, date d'un nouvel arrêté préfectoral : ce sont toutes les rues de l'hypercentre comprises dans la ceinture des boulevards qui sont désormais concernées par le port du masque obligatoire – boulevards inclus.

Pour rappel, l'obligation reste la



règle évidemment aussi sur les marchés, brocantes (braderies, vide-greniers, etc.), sur les parkings de supermarché, aux abords des écoles (dans un périmètre de cinquante mètres) au moment des entrées et sorties d'élèves ou encore autour des équipements sportifs et culturels. ■ C. T.

INFOGRAPHIE LAURENT BREYE



SUR NOTRE SITE
Suivez chaque jour
notre direct sur
les informations
concernant le Covid-19, dans
notre région et en France.